

## La sécurité publique à Moirans

*La sécurité publique désigne généralement des aspects d'ordre public et de sécurité visant à protéger la population d'un État contre les menaces internes afin de permettre la cohabitation en harmonie et de faire respecter les droits individuels. Pour être efficace, elle doit s'appuyer sur la répression et sur la prévention.*

La police et la gendarmerie veillent à la sécurité publique et mettent en oeuvre principalement des actions de surveillance et de répression des crimes et délits commis. 42 gendarmes sont présents sur le secteur intégrant la commune de Moirans. 95% de leurs interventions ont un caractère social et 5% concernent le domaine judiciaire tel que le vol. 200 interventions environ sont effectuées par an sur la zone. Même si ce n'est pas son orientation première, la gendarmerie mène à Moirans quelques actions de prévention dans les écoles et auprès des personnes âgées.

**Les mairies ont également un rôle à jouer. Elles peuvent se doter d'une police municipale. Elles disposent de possibilités d'actions en particulier dans le domaine de la prévention en organisant, directement ou en lien avec des associations locales ou nationales, des actions diverses et variées auprès des populations ou des zones à risques.**

- ◆ 4 agents composent la police municipale à Moirans. Dans le domaine de la prévention, elle intervient principalement sur les questions de sécurité routière, de permis piéton ou sur l'opération Tranquillité vacances.
- ◆ Les missions du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance ont été abandonnées par la municipalité il y a plusieurs années. L'association Mosaïque qui menait des actions de proximité a vu sa subvention supprimée en 2017 et pas de nouvelle du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance censé prendre le relais du CLSPD.
- ◆ La municipalité a décidé en 2017 d'armer la police municipale car l'État mettait gratuitement à disposition des armes suite aux attentats et d'installer un système de vidéosurveillance : 40 caméras à Moirans pour un coût de 411.000 €. A Voreppe, pour 1000 habitants supplémentaires, le même projet mettra en place 30 caméras. Cela interroge !

Le maire de Moirans a déclaré en Conseil Municipal que ce dispositif ne serait ni préventif, ni dissuasif. A quoi servira t-il alors ?

Un bilan publié récemment par un directeur de recherche du CNRS montre que ces dispositifs qui existent pourtant depuis plus de 20 ans n'ont pas prouvé leur efficacité si ce n'est pour réaliser de la vidéo verbalisation. Rapportée à leur coût les caméras sont loin d'être performantes !

Comme dit le préfet de l'Isère dans une interview au Dauphiné Libéré à l'automne 2017, « **les caméras ne sont pas l'alpha ni l'oméga** » quand elles ne sont pas associées à une politique globale de sécurité publique. Force est de constater qu'à Moirans la politique choisie s'appuie sur des mesures parcellaires, décidées au coup par coup et que la prévention a été oubliée depuis de trop nombreuses années. D'ailleurs une réunion sur la sécurité publique n'a mobilisé que 20 personnes le 29 novembre 2017 à la salle des fêtes.

